

Enchères sur les crédits carbone : les producteurs de grains québécois dénoncent une iniquité évidente

Longueuil, le 29 août 2025 – La publication des résultats de la 44^e vente aux enchères des marchés du carbone Québec-Californie permet de constater une hausse de 10,5 % du prix de l'unité d'émission par rapport aux dernières enchères de mai 2025. Cette année, les producteurs de grains québécois vont donc, de nouveau, déboursier des millions de dollars en droits d'émissions de GES pour l'utilisation d'intrants énergétiques, dont la majorité provient spécifiquement de l'utilisation de diesel agricole.

Au cours de la période 2013-2024, les producteurs de grains du Québec ont versé environ 125 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), soit 26 % de la contribution totale du milieu agricole québécois. Toutefois, selon une analyse de l'UPA, le secteur ne reçoit que 1,5 % des sommes versées dans le cadre du FECC.

Dans ce contexte, il apparaît évident que les programmes actuellement en place désavantagent notre secteur, qui contribue pourtant de façon importante au FECC. Rappelons également que les producteurs de grains disposent de peu de leviers pour réduire leurs émissions de GES et qu'ils ont très peu de solutions de rechange.

« L'iniquité créée par le régime de tarification du carbone est évidente. Nos producteurs de grains contribuent de manière considérable à un fonds, et reçoivent une fraction de soutien en contrepartie. De plus, tandis que les producteurs d'autres provinces bénéficient d'exemptions ou de remboursements, ceux du Québec doivent assumer seuls ces coûts additionnels. Ils se retrouvent donc désavantagés par rapport à leurs homologues canadiens et américains, ce qui fragilise leur rentabilité et leur compétitivité », affirme le président des Producteurs de grains du Québec (PGQ), M. Sylvain Pion.

Soulignons aussi que les programmes soutenus par ce fonds sont généralement collectifs, peu adaptés à la diversité des réalités terrain, et ne représentent qu'une faible portion des sommes réellement versées par les producteurs. Même si le gouvernement a récemment bonifié l'aide promise aux producteurs pour l'adaptation aux changements climatiques, encore faut-il qu'une partie de celle-ci se destine spécifiquement au secteur des grains.

Dans ce contexte, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) demandent que la tarification carbone ne s'applique pas pour les énergies fossiles utilisées en agriculture et que les fermes obtiennent un remboursement du coût de cette tarification pour pouvoir investir ces sommes dans des projets pour améliorer leur performance agronomique et économique.

« Pour rétablir l'équité, il apparaît de plus en plus nécessaire de rembourser les producteurs de grains pour les coûts défrayés en lien avec la tarification carbone, afin qu'ils puissent être

compétitifs sur le marché international et qu'ils puissent investir ces sommes dans l'adaptation aux changements climatiques », conclut M. Pion.

Les Producteurs de grains du Québec

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'être à la base des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,2 milliards de dollars (2023), faisant de la production de grains le 2e secteur agricole en importance au Québec. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

– 30 –

Renseignements

Maryanne Dupuis

mdupuis@pgq.ca